

## Petite querelle héraldique ?

### *Quelles sont les armoiries de Briey ?*

Depuis quelques années, les armoiries semblent jouir d'un regain de faveur. Un caprice de la mode fit porter à nos élégantes les insignes de nos anciennes provinces et de nos villes ; et les philatélistes les ont retrouvées sur les timbres-poste.



Il ne s'agissait point de rétablir la féodalité, ni des distinctions entre nobles et roturiers ; les armoiries ne sont d'ailleurs pas forcément des preuves de noblesse, et les corps de métiers, comme les villes, s'en octroyèrent avec plus ou moins de goût, dès le moyen-âge.

A l'origine, c'est-à-dire vers la fin du X<sup>e</sup> siècle, au moment où se constituent les lois de la chevalerie, mais surtout quand apparaissent les joutes et les tournois, les armoiries sont inventées pour distinguer les combattants en présence ; on les trouve alors sur les boucliers ou écus (d'où le mot écusson), sur les cottes et armures, sur les murs des châteaux et sur les tombeaux. Les croisés les portent sur leurs bannières. Les seigneurs les gravent sur leur sceaux. Désormais, le blason ou art héraldique, devient une science et obéit à des règles compliquées, que connaissent encore quelques rares érudits, surtout ecclésiastiques – car les évêques ont encore

de nos jours leur armes distinctes. Parfois, elles prennent la forme d'un rébus, et, au Congrès eucharistique de Nancy, on a pu reconnaître, dans celles du cardinal Tisserand, la navette du tisserand – allusion au nom du prélat.

### **LES ARMOIRIES DE BRIEY**

Les Briotins connaissent bien les armes de leur ville : trois pals (ou pieux) jaunes sur fond bleu, - autrement dit, en langue héraldique : D'azur, à trois pals alaisés et fichés d'or.

Cependant, Mme A. Lavallée, dans son « Briey à travers les siècles » (Metz, 1937) note, page 7, « Les armes de Briey sont : d'or à trois pals alésés et fichés de gueules (rouges) » et donne comme référence : « Certificat de la municipalité de Briey du 9 décembre 1766 ».

Pourquoi ces différences ! La solution de ce petit problème s'avère assez délicate.

En 1874, dans les Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle, Charles Abel consacrant une trentaine de pages aux « Origines de la commune de Briey » écrivait : « ... Quand les ducs de Lorraine, au XVI<sup>e</sup> siècle, eurent transformé la prévôté de Briey en baillage, la ville de Briey prit pour emblème communal un écusson armorié de « trois pals d'or sur champ d'azur, pour se différencier des armes des sires de Briey, qui étaient de « trois pals de gueules sur champ d'or ». Ch. Abel donne en références : « Armorial de Lorraine, par Claude Charles, héraut d'armes. Description de Lorraine, par Durival ». Mais, il ajoute : « Nous devons avouer que nous n'avons pas rencontré d'empreintes de sceaux portant ces armoiries municipales avant la Révolution ». Ce qui est pour le moins assez bizarre et doit inciter à la méfiance. (Abel, P. 364 ; M<sup>me</sup> Lavallée, P. 7).

M. H. de Saily, dans un opuscule sur la classification des armoiries (M. S. A. H. M. 1864) note, p. 179 : « Les Ficquelmont, de l'ancienne chevalerie de Lorraine, portaient anciennement : d'or, à trois pals alaisées et fichés de gueules, comme la Maison et la ville de Briey ».

M. de Saily s'y connaissait en fait de blason ; et il attribue à la ville de Briey des armoiries qui ne sont plus celles que nous lui connaissons.

Il serait cependant téméraire de prétendre que les couleurs des armes actuelles de la ville sont une hérésie. Briey avait parfaitement le droit de prendre de telles armes qui lui plaisaient, tout en leur gardant une ressemblance avec celles de ses anciens seigneurs. Il y avait là une sorte de marque de la souveraineté municipale en face des pouvoirs seigneuriaux.

Un jour, Hugues Capet, contestant la noblesse d'Aldebert de Périgord, lui demanda : « Qui t'a fait comte ? » et l'autre de répondre : « Qui t'a fait roi ? ». La ville de Briey pourrait par une réponse semblable demander à ceux qui lui contestent ses armoiries de quel droit ils lui en attribuent d'autres... En tous cas, la solution reste problématique, faute de preuves, que de plus érudits que nous apporteront peut-être.

**R. DEHLINGER**

## *Des variations sur les armes de Briey*

Notre journal exposait récemment la controverse sur les armoiries de Briey, plus exactement sur la couleur respective de leur métal et de leur émail. Champ d'or ou champ d'azur ? Pals de gueules ou pals d'or ? La sous-préfecture, voici peu, tranchait pratiquement la question, en faisant apposer à la porte d'entrée de ses bureaux le blason de Briey aux couleurs traditionnelles : d'or à trois pals de gueules.

Sachant que plus d'un Briotin s'intéresse à ce problème d'histoire locale, nous avons jugé bon d'en référer à une personnalité dont la modestie nous contraind à la discrétion, et qui a bien voulu nous donner des éclaircissements escomptés, en un texte des plus compétents :

« Ce sont, en effet, les couleurs primitives que celles du blason apposé à la sous-préfecture. Mais proviennent-elles de la famille noble dont les descendants se nomment aujourd'hui encore les comtes de Briey ? Ou bien étaient-elles attachées, indépendamment de cette famille et longtemps avant elle, à la seigneurie de Briey ? C'est là le problème.

La seigneurie de Briey avait d'abord appartenu aux ducs de Haute-Lorraine ou de Mosellane, dont les premiers titulaires furent pris dans la Maison de Bar. Lorsque le duché lorrain fut confié à la Maison de Verdun, autre branche de la Maison d'Ardenne, puis à la Maison d'Alsace, la seigneurie de Briey demeura en possession des Comtes de Bar. Briey fut l'un des châteaux-forts qui protégeaient leurs domaines assez éparpillés, avec Bar, Gondrecourt, Sorcy, Mousson, etc. Or, la garde de ces castels était confiée à des « châtelains » qui ne furent d'abord que de

simples officiers ministériels, avec peut-être des attributions de bailli ou de prévôt sur les villages de la châtellenie (Briey en posséda soixante-dix). Les services de cette charge furent rémunérés par une terre prise sur le domaine. Par la suite, le chatelain transmet sa charge héréditairement et ne fut plus qu'un vassal, sans obligations que celles des devoirs féodaux (Cf. Grosdidier de Matons : « Le Comté de Bar »).



Mathilde de Toscane, dite aussi Mathilde de Briey ou de Canossa, (v. 1046 - 24 juillet 1115) est la fille du marquis Boniface III, marquis de Toscane et de Béatrice de Bar, fille de Frédéric II, duc de Haute-Lotharingie (Maison d'Ardenne) et de Mathilde de Souabe.

Il semble que le premier châtelain de Briey qui ait pris le nom et les armes de la châtelainie ait été Albert de Briey, « voué » et chargé d'affaires de la célèbre comtesse Mathilde, à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. La seigneurie de Briey n'en demeura pas moins un bien de famille de la Maison de Bar. C'est pourquoi la comtesse Mathilde l'hérite de sa mère Béatrice de Bar et c'est pourquoi, traquée par l'Empereur Henri IV, elle disposa de Briey comme de tous ses domaines pour les léguer au Pape et leur épargner ainsi la confiscation impériale.

Le Saint-Siège, qui n'avait que faire de ces possessions « au-delà des monts », donna Briey à l'évêque de Metz, Etienne de Bar, qui l'inféoda à son frère le comte Renaud. Dès

lors, les comtes de Bar ou leurs frères cadets s'intitulaient « Seigneurs de Briey ». Quant à l'autre famille du même nom, celle des châtelains, elle ne possédait que quelques terres dans la châtelainie, dont Hatrize, élue par elle comme lieu de sépulture. Briey ne lui appartenait pas.

Il est donc vraisemblable que le blason rouge et or, avec ses trois pieux évoquant le rôle défensif de la forteresse se rattachait par priorité à la ville et châtelainie de Briey.

Ajoutons que les couleurs sang et or étaient aussi celles de la Haute-Lorraine, dont les premiers ducs, nous l'avons dit, étaient de la Maison de Bar.